

## HAND LOISIR

### SAISON 2016-2017

#### HISTORIQUE :

Création de cette activité lors de la saison 90-91, avec la participation de 5 équipes.

Au fil des années le nombre de licenciés n'a fait que croître.

L'an passé même nombre : 63 équipes d'inscrites.

#### OBJECTIF :

**Conserver l'esprit loisir : Le plaisir de pratiquer, d'avoir une activité physique en respectant les autres, (il faut savoir, parfois, se modérer).**

**Le HAND LOISIR doit rester du HAND LOISIR.**



## MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les clubs doivent être affiliés à la F.F.H.B.
- Les joueurs doivent être licenciés à la F.F.H.B.
- Tout membre d'un club possédant une licence joueur F.F.H.B peut participer aux rencontres de Hand loisir, (en respectant l'esprit loisir et en ayant atteint l'âge requis).
- Un joueur licencié dans un club participant à un championnat organisé par le Comité, la Ligue ou la F.F.H.B., peut aussi pratiquer le Hand loisir dans un autre club de son choix, (même club pour toute la saison). Préciser sur la feuille de match l'appartenance.
- Toute personne âgée de **16 ans** et plus, peut prendre part aux rencontres de Hand loisir, (à condition d'être licencié dans un club).
- Tout joueur suspendu par la F.F.H.B., la Ligue ou le Comité, ne peut participer aux rencontres Hand loisir.

## ORGANISATION ET DEROULEMENT D'UN MATCH :

- Conclusion des rencontres : Le Club recevant propose une date au club visiteur. Après entente la rencontre se déroule un jour ouvrable après 19h00, (les clubs s'engagent à laisser un créneau disponible à leur équipe loisir).
- **Les conclusions doivent être notifiées 1 mois avant la rencontre.**

**1<sup>er</sup> rappel :**  
**Avertissement.**

**2<sup>ème</sup> rappel : Sanction financière par conclusion manquante.**



- Si la rencontre ne peut se dérouler quelle qu'en soit la raison, envoyez impérativement un mail à : [loisir.handball.33@gmail.com](mailto:loisir.handball.33@gmail.com) **ET** [herveline.messenger@laposte.net](mailto:herveline.messenger@laposte.net).
- **Toutes les rencontres "officielles" doivent être jouées avant la dernière journée, (date butoir notifiée sur le calendrier).**
- Périodicité : Selon le nombre d'équipes d'inscrites, (environ toutes les 2 à 3 semaines).  
  
Certaines équipes ne se déplacent pour X raisons. En cas de répétitions, des sanctions seront prises par le comité de Gironde, (pas de possibilité d'engagement de l'équipe la saison suivante).
- Pas de classement ni de titre de champion, (uniquement le plaisir de jouer). Le résultat de la rencontre importe peu.
- 14 joueurs peuvent être inscrits sur une feuille de match.
- L'arbitrage loisir sera assuré par le club recevant.
- L'arbitre doit être majeur, en aucun cas la rencontre ne peut être arbitrée par **des Arbitres Jeunes**.
- Durée d'un match : 2  
X 30 minutes ou 3 X 20 minutes.



- Présence de 3 joueuses minimum sur l'aire de jeu par équipe durant toute la durée de la rencontre. Cette consigne est impérative, (les équipes peuvent se prêter des joueuses).
- Retour feuille de match papier ou remontée de la FDME dans la semaine qui suit la rencontre.

1<sup>er</sup> rappel : Avertissement.

2<sup>ème</sup> rappel : Sanction financière par feuille de match manquante.

- Vous pouvez si vous le désirez contacter des équipes d'autres poules pour faire des rencontres supplémentaires.
- Les buts féminins comptent doubles y compris les penaltys qui ne peuvent être tirés que par des filles, (faire part de cette règle à son équipe).
- Si exclusion de 2', remplacement immédiat par un autre joueur.
- Un club ne peut engager que 2 équipes au maximum. Pour des équipes supplémentaires, la décision de les accepter appartiendra à la commission Loisir. Faire des engagements séparés avec chèques séparés.
- Tout autre cas sera traité par la commission Loisir.

La commission loisir.

